

Compte rendu de la séance du 26 novembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Vanessa FOLTIER

Ordre du jour:

- Reconstruction de l'école communale : demande de subvention au titre du FAR (Fonds d'aménagement rural)
- Programmation travaux 2022
- Réfection rue des Pyrénées
- Aménagement de la place de la Mairie
- Bulletin municipal
- Participation au FSL (Fonds de solidarité logement) au titre de l'année 2021
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Reconstruction de l'école communale : demande de subvention FAR 2022 (2021_064)

Monsieur le Maire expose que la reconstruction du groupe scolaire de notre commune touche à sa fin. Avec la désignation des entreprises, l'estimatif de l'ensemble de l'opération de reconstruction a été fixé de façon plus précise (avec l'aide de l'ADAC) à 1 720 000 € HT.

La rentrée scolaire a pu être opérée dans les nouveaux locaux ; il reste néanmoins à terminer les travaux d'aménagement extérieurs.

Monsieur le Maire indique que cette réalisation a été financée par les services de l'État (DETR et DSIL) et par le Conseil départemental (Fond spécial école et FAR 2021) pour un montant de 1 138 000 € soit à hauteur de 66 %. En matière d'autofinancement, Monsieur le Maire rappelle que notre commune a obtenu un prêt à long terme de 400 000 € auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

Il propose qu'une demande de subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2022 soit présentée auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donnent leur accord sur la proposition présentée et charge Monsieur le Maire de se rapprocher de Monsieur le Président du Conseil départemental pour l'obtention, d'une subvention FAR 2022 la plus élevée possible afin de compléter le plan de financement et de mener à bien les travaux de reconstruction du groupe scolaire de notre commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Prévisions de travaux

Jean-Paul Soulé rappelle aux conseillers municipaux l'urgence de certains travaux à mener sur les bâtiments communaux, à savoir :

- Toit bâtiment trésorerie ;
- Toit maison Simounet (avenue de Montréjeau) ;
- Changer la chaudière dans un des appartements de la maison Simounet ;
- Finition de l'appartement communal au 5 rue Nationale ;
- Refaire les menuiseries au Presbytère ;

S'ajoute à cette liste qu'il avait déjà évoqué dans la séance du conseil municipal du 15 octobre 2021 des travaux supplémentaires à prévoir en urgence :

- Eglise réfection du clocher et du toit, il sera également à prévoir un ravalement de l'ensemble de l'édifice ;
- Bâtiment mairie, travaux sur l'escalier et isolation des combles.

Monsieur le Maire répond que ces travaux devront être priorisés selon les disponibilités financières de notre commune.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Travaux rue des Pyrénées - FAR 2020 (2021 065)

Monsieur le Maire expose que notre Commune avait été retenue sur du FAR 2020 pour des travaux de voirie concernant la Rue des Pyrénées. La subvention allouée d'un montant de 18 000 € doit être consommée avant le 26 juin 2022.

Par ailleurs, dans la mesure où les travaux de reconstruction de l'école communale touchent à leurs fins et qu'il se dégage une marge financière, il est urgent de procéder aux travaux sur la Rue des Pyrénées qui se trouve être dans un très mauvais état.

Jean-Paul SOULÉ, adjoint en charge des travaux, est chargé de se rapprocher des entreprises de BTP afin de procéder à une réactualisation des devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donnent leur accord sur la proposition présentée et charge Monsieur le Maire aidé de Jean-Paul SOULÉ de se rapprocher des entreprises de BTP afin de mener à bien les travaux de la rue des Pyrénées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Dispositif « petites villes de demain » - Aménagement de la place de la Mairie

Monsieur le Maire expose que lors d'une réunion le 17 novembre 2021 en Communauté de Communes il a été retenu un chargé de mission « petites villes de demain ».

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité les moyens de concrétiser leurs projets pour conforter leur statut de villes tournées vers le développement et respectueuses de l'environnement. Ce programme doit permettre d'accélérer leur transformation pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires tournés vers l'action au niveau local et contribuant aux objectifs de développement durable.

Sous l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté de Communes Neste-Barousse (43 communes pour 7800 habitants), le chargé de mission PVD qui pourrait être opérationnel dès décembre 2021 aura pour rôle de :

- coordonner la conception, la formalisation et la mise en œuvre opérationnelle de la convention « petites villes de demain » de 2 communes (Saint-Laurent de Neste et Loures-Barousse)
- animer le partenariat autour du projet de revitalisation, du programme PVD et des autres partenariats en matière de développement territorial à l'échelle de l'EPCI.
- appuyer et conseiller les instances décisionnelles engagées dans la démarche. Plus globalement, le chargé de projet PVD devra être en capacité de travailler en transversalité au sein de la collectivité mais également avec les services de l'État et de l'ensemble des partenaires.

Dans ce cadre, le chargé de mission pourrait nous accompagner dans nos futurs projets tels que ceux listés dans les programmes « petites villes de demain » et « bourg centre ». Futurs projets avec notamment l'aménagement de la place de la mairie.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Bulletin municipal

Monsieur le Maire souhaite que soit édité d'ici la fin d'année un bulletin municipal. Après discussion le bulletin pourrait être élaboré par Francis PERRIN avec Jean-Michel PALAO et Christine TELLIER. Francis PERRIN demande à tous les conseillers municipaux de lui faire parvenir des projets d'articles ou des informations à insérer au bulletin.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Participation au Fonds de Solidarité Logement 2021 (2021_066)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant du Président du Conseil Départemental en date du 21 octobre 2021 concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le FSL permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le Fonds intervient sur l'ensemble des communes du département. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Département propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants.

En 2019 et 2020, les contributeurs ont diminué leur participation en vue de réduire le fonds de roulement nécessaire à l'avance de trésorerie sur les six premiers mois de l'année. Après deux années de baisse, le Comité de pilotage FSL du 29 septembre 2021 a approuvé, pour l'exercice 2021, une augmentation de 30 % du financement.

Ainsi, la contribution de notre commune pour l'année 2021 s'élève à 246,48 €. Si cette proposition nous agrée, il est demandé de prendre une délibération et de la transmettre à l'adresse suivante :

Conseil Départemental

Direction de la Solidarité Départementale - Service Logement
6 rue Gaston Manent - CS 71 324
65013 Tarbes Cedex 09

Dans un second temps, la somme pourra être versée à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, gestionnaire du fonds sur le compte :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donnent leur accord sur la proposition présentée et la participation de notre commune au FSL pour un montant de 246,48 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Désordres digue Garonne (2021_067)

Monsieur le Maire fait part d'une correspondance de Madame Duchêne du Syndicat Mixte Garonne Amont, chargée de mission rivière, qui indique que suite au nettoyage de la digue située en Garonne près de l'ancien Hôtel, son service a constaté la présence d'importantes dégradations sur l'ouvrage (certaines portions de l'ouvrage sont sous-cavées, certains blocs manquent dans l'enrochement, l'ouvrage présente des signes d'affaissement).

Ce type de travaux font normalement l'objet d'une garantie décennale. A noter que la dégradation du second site (celle au niveau de la souche), n'est peut-être pas couverte par la garantie décennale, étant donné qu'elle se trouve au niveau de l'ancien ouvrage qui avait été conservé lors de la réfection de l'ouvrage.

Monsieur le Maire propose pour entamer les discussions, un courrier qui laisse l'ouverture à un accord à l'amiable entre le maître d'ouvrage (la Commune), la maîtrise d'œuvre (CACG) et les entreprises (Cazal et Société Nouvelle Rougé Séguéla), avec une proposition de visite contradictoire. C'est ensuite sans réponse de leur part, ou en cas de refus, qu'il faudra envoyer une lettre de mise en demeure.

Parallèlement à cette saisine, Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire d'avertir notre assurance de cette démarche.

Il est probable que l'assurance des différents parties face appel à leur expert, qui convoque une expertise contradictoire avec les différentes parties pour essayer d'établir un protocole transactionnel.

Monsieur le Maire demande à délibérer sur cette proposition.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donnent leur accord sur la proposition présentée par Monsieur le Maire qu'ils chargent d'engager avec l'aide de Roger Marchand la procédure de saisine des diverses entreprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Subvention association "Déjantés 65" (2021_068)

Monsieur le Maire expose que l'association « Les Déjantés 65 » a organisé le dimanche 31 octobre 2021 une épreuve de cyclo-cross.

En conséquence, Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 300 € soit attribuée à l'association « Les Déjantés 65 » à article 6574.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de 300 € à l'association « Les Déjantés 65 ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Point sur le départ à la retraite des médecins de la maison de santé

Monsieur le Maire distribue à l'ensemble des membres du conseil municipal le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Neste Barousse concernant l'offre de soins sur le territoire de la CCNB.

Sur le territoire de la communauté de communes, sept médecins libéraux exercent leur art au service de notre population. En octobre dernier, les trois médecins exerçant au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle de Loures-Barousse nous ont fait part de leur intention de prendre leur retraite fin 2021 pour le docteur Cantaloup et en 2022 pour les docteurs Melnik et Alibert. Parmi les quatre libéraux qui exercent à Saint-Laurent-de-Neste, l'une quitterait son cabinet pour une installation dans une autre commune hors de la CCNB.

Cette situation est préoccupante. Les patients de ces médecins, comme les autres professionnels de santé et d'accompagnement des personnes, nous ont fait part de leur vive inquiétude. Plusieurs maires ont relayé ce sentiment. Un collectif s'est mis en place à l'initiative de citoyens en Barousse.

L'installation des médecins dans l'espace rural et le remplacement de ceux qui prennent la retraite est une préoccupation de nombreux territoires, souvent évoquée par la presse.

Après avoir sollicité le concours de l'agence régionale de santé, la communauté de communes a engagé depuis octobre plusieurs actions :

1. La publication de plusieurs annonces de recrutement sur des plateformes et médias spécialisés ;
2. La réactivation des contrats avec deux cabinets de recrutement (« chasseurs de têtes ») et la négociation d'un troisième ;
3. L'élaboration de documents et d'un site internet de valorisation de la MSP de Loures-Barousse et d'appel à recrutement ;
4. L'étude de la mise en place d'un centre de santé permettant le recrutement d'un ou plusieurs médecins salariés par la communauté de communes ;
5. L'étude de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Occitanie, pour le déploiement de centres de santé en vue d'y répondre dès la première vague.

Il est important que chacun d'entre nous mobilise ses contacts et réseaux pour faire connaître notre besoin en médecins et convaincre des praticiens de s'installer sur notre territoire.

Ces sujets feront l'objet d'un compte-rendu et d'une discussion à l'occasion du prochain conseil communautaire. Je tenais néanmoins à vous en informer au plus tôt et reste à votre écoute. Une communication à l'égard des populations sera réalisée dans les prochains jours.

Ce point d'information n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Inauguration de l'école communale

Monsieur le Maire expose que la date de l'inauguration de l'Ecole de la Barousse a été fixée en accord avec Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées au mardi 14 décembre 2021. Des invitations ont été lancées par voie informatique aux diverses autorités, entreprises etc...Monsieur le Maire distribue à l'ensemble des membres présents une invitation papier.

Séance levée à 22 heures